

**EXTRAIT du  
REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 28 février 2023**

Présidence de Monsieur Bernard COMBES, Maire

L'an deux mil vingt-trois et le vingt-huit février à 18 heures le Conseil Municipal de la Ville de TULLE, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Bernard COMBES.



**N°36**

**Etaient présents :** M. Bernard COMBES, Maire, M. Jacques SPINDLER, M. Michel BOUYOU, Mme Sandy LACROIX, Mme Christiane MAGRY-JOSPIN, Maires - Adjoint, M. Pascal CAVITTE, M. Michel BREUILH, Mme Christine BUISSON-COMBE, M. Yvon DELCHET, Mme Ayse TARI, M. Gérard FAUGERES, Mme Zohra HAMZAOU, M. Serge HULPUSCH, M. Clément VERGNE, Mme Aïcha RAZOUKI, M. Sébastien BRAZ, M. Raphaël CHAUMEIL, M. Pierre DESJACQUES, M. Dorian LASCAUX soit 19 Conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

**Etaient représentés :** Mme Sylvie CHRISTOPHE jusqu'à 20h10 par Mme Christiane MAGRY-JOSPIN, Mme Stéphanie PERRIER à partir de 19h45 par M. Clément VERGNE, M. Fabrice MARTHON par M. Michel BOUYOU, M. Jérémy NOVAIS par M. Gérard FAUGERES, M. Stéphane BERTHOMIER par M. Bernard COMBES, M. Patrick BROQUERIE par M. Jacques SPINDLER, Mme Ana-Maria FERREIRA par M. Michel BREUILH, Mme Christèle COURSAT à partir de 20h00 par Mme Yvette FOURNIER, Mme Christine DEFFONTAINE à partir de 19h45 par Mme Christine BUISSON-COMBE, M. Henry TURLIER à partir de 19h45 par M. Pierre DESJACQUES, Mme Micheline GENEIX à partir de 19h45 par M. Dorian LASCAUX

**Etaient absents :** M. Grégory HUGUE, Mme Anne BOUYER

Monsieur Clément VERGNE remplit les fonctions de secrétaire de séance.

---

## **Approbation de la modification des statuts de la Communauté d'Agglomération Tulle Agglo**

Le Conseil Municipal,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 5211-17, L. 5211-20,
- Vu les statuts de Tulle Agglo actuellement en vigueur arrêtés par Monsieur le Préfet en date du 22 décembre 2017,
- Vu la délibération du conseil communautaire n°1.1 en date du 12 décembre 2022 visant à modifier les statuts de Tulle Agglo, notamment son article 4 « Compétences » afin de mettre en œuvre la stratégie de transition et transformation énergétique,
- Vu le courrier de Monsieur le Président de Tulle Agglo en date du 19 décembre 2022 portant notification de la délibération précitée modifiant les statuts,
- Considérant qu'il revient aux conseils municipaux membres de Tulle Agglo de se prononcer sur ces modifications statutaires dans un délai de 3 mois suivant notification,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

**1-Approuve** les modifications de rédaction des statuts de la Communauté d'agglomération Tulle Agglo de la façon suivante :

- Modification n°1 : Précision de la compétence « Protection et mise en valeur de l'environnement » :
  - Portage et gestion de dispositifs territoriaux en faveur de la transition écologique et énergétique et le cas échéant des enveloppes dédiées au bénéfice des porteurs de projets s'inscrivant dans une démarche intercommunale.
- Modification n°2 : Précision de la compétence « Protection et mise en valeur de l'environnement » :
  - Coordination territoriale et soutien technique aux actions de maîtrise de l'énergie et aux actions de promotion et de développement des énergies renouvelables
- Modification n°3 : Précision de la compétence « Protection et mise en valeur de l'environnement » :
  - Distribution de chaleur et de froid pour des réseaux publics conçus pour délivrer plus de 600MWh/an y compris vente d'énergie
- Modification n°4 : Précision de la compétence « Développement économique » :
  - Participation au capital et à la gouvernance de sociétés de production des énergies renouvelables

**2- Charge** Monsieur le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux et à Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération.

**3** - La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif qui peut être saisi par l'application Télérecours citoyen accessible sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).



Le secrétaire de séance

Clément VERGNE

Transmis au Contrôle de Légalité le : 01 MARS 2023  
Date et ref de l'accusé de réception : 01 MARS 2023

DB6\_28022023